



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 08
- Présents : 08
- Votants : 08
- Absents : 00
- Exclus : 00

**Date de convocation****01.04.2025**

Publication sur le site  
internet de la commune et  
transmission en Préfecture  
le 11.04.2025

**Objet**

Restauration registres  
d'état civil

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOZEROY

**Séance du 7 avril 2025 à 19h30**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

**Étaient présents** : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN, Georges BALANCHE

**Absent Excusé** : /

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Marine BINETRUY

Deux Registres d'État Civil ont été transmis à SEDI Équipement pour qu'un devis de restauration puisse être établi.

Le 1<sup>er</sup> devis pour un registre d'état civil de décès de 1802 à 1822, très abîmé, s'élève à 2 239,30€ HT soit 2 410.07€ TTC

Le 2<sup>ème</sup> devis pour un registre d'état civil des naissances de 1863 à 1872, s'élève à 548.80€ HT soit 626.59€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE DE CONFIER** la restauration des 2 registres d'état civil à SEDI EQUIPEMENT
- **VALIDE** les devis pour un montant total de 3 036.66€ TTC, somme prévue au BP 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Maire :

- **DIT** que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture du Jura pour contrôle de légalité.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 7 avril 2025

Le Maire  
Dominique CHAUVIN



La Secrétaire de séance,  
Marine BINETRUY